



Comment bénéficier des millions du canton

Lancées en 2018, les subventions pour l'assainissement des bâtiments ont été augmentées de plus de 13 millions de francs. Voici comment en tirer parti.

PAR ANTOINE.GUENOT@LACOTE.CH

LES SUBVENTIONS POSSIBLES

- 1 Toiture**
60 à 90 fr./m² pour l'isolation de la toiture des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
- 2 Murs**
60 à 90 fr./m² pour l'isolation des murs des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
- 3 Panneaux solaires thermiques**
4'000 à 8'000 fr. pour l'installation de panneaux solaires thermiques.
- 4 Chauffage** *(en cas de remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique)*
4'000 à 15'000 fr. pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC).
4'000 à 12'000 fr. pour l'installation d'un chauffage à bois.
+ 10'000 fr. pour la création d'un réseau de distribution de chaleur.
- 5 Rénovation globale**
40 à 155 fr./m² pour une rénovation Minergie®, selon le type de label atteint.
35 à 140 fr./m² pour une rénovation CECB®, selon la classe atteinte.

Audit
1'000 à 1'500 fr. pour un audit CECB® Plus qui vous oriente sur les rénovations à entreprendre



Encourager les propriétaires à réduire et optimiser leur consommation d'énergie. C'est le but du Programme Bâtiments lancé en 2018 par le canton, pour lequel une importante enveloppe de subventions a été mise à disposition. Cette dernière a d'ailleurs été revue à la hausse pour 2019, passant de 38,5 à 52 millions de francs. «L'enveloppe 2018 a rencontré un succès important puisqu'elle était déjà épuisée au mois d'octobre explique Mohamed Meghari, de la Direction générale de l'environnement. Nous avons comptabilisé 2500 attributions pour 3000 demandes.» Depuis, les demandes n'ont cessé d'affluer, «ce qui porte déjà à 570 leur nombre pour 2019. La nouvelle enveloppe risque donc aussi d'être épuisée rapidement.»

SOUS QUELLES CONDITIONS?

Premier élément à prendre en compte: aucune aide ne peut être octroyée pour des travaux qui ont déjà débuté. Et aucune acquisition de matériel ou début de travaux n'est autorisé avant réception d'un accord

écrit. Autre point important: il ne peut s'agir de travaux portant sur des installations techniques dans de nouveaux bâtiments. Ni sur le remplacement d'installations «vertes» déjà existantes: «Par exemple, le remplacement de panneaux solaires thermiques par une nouvelle installation du même type n'est pas subventionné.» Si la décision d'octroi est positive, les propriétaires disposent alors d'un délai de deux ans pour réaliser leur projet. Toutes les demandes se font directement en ligne via le site du canton, où toutes les conditions sont détaillées. «Il est toutefois recommandé au propriétaire de s'assurer auprès de son installateur ou maître d'Etat que celles-ci soient bien remplies avant de faire sa demande», conseille Mohamed Meghari.

POUR QUELS TYPES DE TRAVAUX?

Il y a d'abord le renouvellement de l'isolation. «A ce jour, c'est l'opération qui fait l'objet du plus grand nombre de demandes. Cela représentait 960 attributions en 2018», indique notre interlocuteur. C'est-à-dire près de la moitié des subventions oc-

troyées. Pour ce type de travaux, le montant de l'aide se monte à 60 francs par m². En sachant que les entreprises spécialisées facturent, en moyenne, entre 180 et 200 francs le m².

Puis vient l'installation d'un chauffage à bois automatique en remplacement d'une chaudière à gaz ou à mazout. Ou d'un système de chauffage électrique. Ici, la subvention peut aller de 4000 à 12 000 francs. Les pompes à chaleur, avec une subvention allant de 4000 à 15 000 francs, et certains capteurs solaires thermiques (4000 à 8000 francs) figurent également sur la liste.

AVEC QUEL PLAFOND?

Dans tous les cas, ces subventions ne peuvent représenter plus de 50% du coût des travaux. Ni dépasser les 500 000 francs par bâtiment ou par système de distribution de chaleur. «Nous pouvons toutefois procéder à un décloisonnement de ce plafond, dans les cas où les propriétaires effectuent eux-mêmes les travaux. Mais dans ces cas de figure, le montant de la facture dépasse rarement les 500 000 francs.»



Les audits énergétiques plébiscités

Parmi les demandes d'aide les plus fréquentes figure le Certificat énergétique cantonal des bâtiments «Plus», abrégé CECB «Plus». Il s'agit d'une version plus poussée du CECB simple, lancé il y a dix ans. En plus de dresser un état des lieux de l'efficacité énergétique du bâtiment, il propose au propriétaire une liste de mesures chiffrées à mettre en œuvre pour améliorer la consommation du logement. «En 2018, ce type de demandes a représenté 671 dossiers», indique Mohamed Meghari. Le canton octroie une aide allant de 1000 à 1500 francs, sachant que les premiers prix pour cet audit se montent à 1600 francs. Attention: le canton n'entre en matière que pour les bâtiments ayant obtenu un permis de construire avant 2000.

Un chauffage écolo, mission impossible?

Cofondateur de Quantis, société de consulting énergétique, Sébastien Humbert, de Le Vaud, n'est pas étonné du succès rencontré par les subventions cantonales: «On observe une augmentation des questionnements sur le sujet, de la part des institutions comme des particuliers. Notamment en matière de systèmes de chauffage. Les gens souhaitent souvent savoir quelles sont les options les plus écologiques disponibles.»

Dans ce domaine, le spécialiste indique que la plupart des solutions comportent des forces et des faiblesses. «Il n'existe pas vraiment de chauffage angélique, hors du mazout qui ne présente que des inconvénients d'un point de vue écologique», explique-t-il.

Exemple: si un propriétaire opte pour l'option pompe à chaleur, il faut savoir que la plupart d'entre elles fonctionnent à l'électricité. Dont une grande partie provient des centrales

nucléaires ou à charbon. Et si l'on opte pour une alimentation au gaz naturel, ce dernier émet du CO₂. Quant au chauffage à bois, il émet des particules fines dans l'air. Ce dernier système peut également participer à la déforestation, tout comme le chauffage à pellets. «Car le bois que l'on trouve dans le commerce peut provenir de grosses productions étrangères discutables.»

Alors, mission impossible? «Non, il s'agit simplement d'avoir conscience de ces différents éléments, de la manière la plus objective possible, avant de faire son choix.» Dans le cas de chauffages à bois ou à pellets, on peut par exemple privilégier au maximum le bois suisse et choisir de bons filtres à particules. «L'idéal, écologiquement parlant, c'est la pompe à chaleur alimentée par des énergies renouvelables. Mais l'isolation reste la chose la plus intéressante sur laquelle travailler.»